



# L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS RH

## ▶ Qu'est-ce que c'est ?

Le conseil en ressources humaines consiste à vous accompagner dans l'élaboration, la rédaction et la mise en œuvre de vos politiques et dispositifs ressources humaines.

## ▶ Pourquoi ?

Cet accompagnement s'inscrit dans le contexte des évolutions institutionnelles et territoriales, lesquelles nécessitent de revoir la gestion des ressources humaines (adaptation, évolution, prévision).

**La fonction ressources humaines est au cœur de l'accompagnement des évolutions de nos collectivités territoriales : une fonction RH (politique, dispositifs et outils) bien structurée et bien organisée permet notamment d'anticiper et d'accompagner les changements, notamment en matière :**

- d'accompagnement de projets de transformation,
- d'anticipation des ressources humaines et d'évolution des métiers (GPEC),
- de qualité de vie au travail et de climat social,
- de maîtrise des dépenses de personnel et d'optimisation des ressources humaines,
- de maîtrise des processus RH,
- de mise en conformité avec les dispositions légales et réglementaires (exemples : temps de travail et régime indemnitaire).

## ▶ À quoi ça sert ?

**À titre d'exemple, nous pouvons vous accompagner pour :**

- définir une stratégie RH,
- renforcer la fonction RH,
- concevoir et mettre en œuvre un système d'évaluation annuelle,
- élaborer des procédures RH,
- construire des fiches de postes ou un référentiel métier,
- élaborer un règlement formation et établir un plan de formation,
- définir et mettre en place la politique indemnitaire de votre collectivité (régime indemnitaire),
- redéfinir les règles en matière de temps de travail et élaborer les outils de mise en œuvre (protocole, règlements...),
- réaliser une étude sur l'absentéisme.

## ▶ Qui peut en bénéficier ?

Les collectivités affiliées au Centre de gestion de Loire-Atlantique et les collectivités des autres départements des Pays de la Loire (sous réserve d'un conventionnement préalable avec leur CDC d'affiliation).



## L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS RH



### Comment ça se passe ?

Notre accompagnement est construit sur mesure, chaque collectivité ayant sa propre organisation, ses procédures et sa politique RH.

#### Les étapes de la démarche :

1. Comprendre votre demande, repérer les enjeux clés et définir les objectifs.
2. Contractualiser un accompagnement.
3. Faire le point sur les pratiques actuelles.
4. Diagnostiquer vos pratiques.
5. Élaborer des recommandations, plan d'actions, procédures, outils, règlements... nécessaires à l'atteinte de vos objectifs.
6. Accompagner et suivre la mise en œuvre.
7. Évaluer les nouveaux dispositifs

Cette prestation peut être couplée avec d'autres accompagnements proposés par le service (organisationnel, managérial...).



### Combien ça coûte ?

Une prestation à la carte.

Un devis est réalisé sur la base d'un **tarif horaire de 85 euros** (tarif 2020).

*Tarifs fixés chaque année par le conseil d'administration du CDG44.*

*À consulter sur notre site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)*



CENTRE de GESTION  
LOIRE-ATLANTIQUE

**Conseil & accompagnement**  
en organisation et ressources humaines

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 44  
6, rue du Pen Duick II - CS 66225 - 44262 Nantes cedex 2  
Tél : 02 40 20 77 50 / conseilrh@cdg44.fr

